

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2020
tenue sous la présidence de Mme M. MATHEZ-ROGUET
et de Mme C. ARMAND

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	M.	BAUDUCCIO	Conseillère municipale
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	W.	CARMALT	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
		Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		Mme.	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
		Mme	M.	JULLIER	Conseillère municipale
		Mme	M.-T	LAMAGAT	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.-P	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	PILLONEL MATHEY-DORET	Conseillère municipale
		Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
		M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		M.	O.	URFER	Conseiller municipal
		M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
		M.	J.-M.	KARR	Maire
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Public	:				
	--				
Procès-verbal	:	M.	Raphaël	GAILLAND / Mme Eliane	MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020
- 2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge
- 3) Election du bureau du Conseil municipal.
Immédiatement après son élection, le/la Président(e) du Conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne d'âge
- 4) Nomination des diverses commissions et délégations

* * * * *

La séance est ouverte par M. Gaillard, Secrétaire général, qui souhaite officiellement la bienvenue à tous dans la salle communale J.-J. Gautier pour cette séance d'installation formelle des conseillers municipaux élus.

La parole est donnée à M. Karr, Maire.

Discours d'accueil et de début de législature

*Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,*

Il y a une vingtaine d'années, feu le généticien Albert Jacquard s'est promené à Chêne-Bougeries avant de tenir conférence dans cette salle. En introduction, il avait comparé la tranquillité constatée le jour même au calme que l'on trouverait au centre d'un ouragan – en relevant que “malheureusement, un ouragan, ça se déplace...”. Pour entrer dans sa 220e année, les citoyens du navire Chêne-Bougeries ont donc choisi une capitainerie renouvelée, un cap un peu moins à tribord – mais bien centré quand même – avec pour mission de mieux respecter les éléments.

La première règle de navigation maritime ou aérienne avant d'entrer dans des turbulences, c'est de ralentir la coque, afin de ne pas endommager la structure, et économiser des ressources. Nous y voilà, le consensus au sein des communes suisses aujourd'hui, c'est une réduction, de l'ordre de 10% au moins, des recettes et donc du budget d'une année sur l'autre, en raison de la pandémie. Les chocs suivants, déjà prévisibles seront les conséquences du réchauffement et de la crise de la biodiversité. Tous auront un impact financier. Notre mission, votre mission, est d'anticiper et amortir ces impacts, en pensant à tout ce qui vit à Chêne-Bougeries, qu'il s'agisse de nos habitants humains, animaux et végétaux. Car, sans pollinisateurs, Einstein l'avait relevé, notre espèce s'éteindrait en six générations.

Parmi les communes du monde, nous devrions être parmi le 1% le mieux à même de faire face, vu un pays prospère, organisé, extrêmement développé, de bonnes conditions publiques

d'éducation, de santé et de sécurité, un attachement non seulement à Genève mais aussi à la Suisse, lien confédéral que nous souhaitons renforcer, un système politique de milice où des conseillers municipaux consacrent une partie de leurs soirées et temps libre à la communauté, et où les membres de l'Exécutif les servent à mi-temps, tout en maintenant au mieux une nécessaire vie professionnelle.

Dans cet esprit, le Conseil administratif a préparé un programme de législature 2020-2025 qui doit nous servir de carte de navigation.

Les points forts du programme de législature 2020-2025

Je passe la parole à Mme Marion Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Petite enfance, Jeunesse et Ecoles

Offrir plus de places en crèches pour que les jeunes parents puissent concilier plus facilement vie professionnelle avec vie familiale est un enjeu actuel important. Nous souhaitons que notre 3^{ème} crèche, qui se situera dans le périmètre du PLQ « Challendin » et pour laquelle un crédit a déjà été voté puisse être constitué de quelques groupes bilingues français-allemand. La maîtrise de l'allemand en Suisse est primordiale pour l'avenir des jeunes. Elle ouvre des perspectives innombrables et contribue à la cohésion du pays.

En ce qui concerne la jeunesse, nous serons attentifs à ce que nos jeunes en rupture puissent trouver leur place dans la société. Grâce à notre équipe de TSHM, nous envisageons de développer encore plus de projets intergénérationnels avec le club des seniors « Horizons Nouveaux ». Au « 2, chemin De-La-Montagne », nous souhaitons pérenniser le projet de logements pour les jeunes qui ont besoin d'un encadrement pour pouvoir construire leur avenir. Nous continuerons à proposer des « petits jobs » aux jeunes comme nous l'avons fait ces dernières années.

Concernant la cohésion sociale, le soutien aux plus vulnérables, dans le respect des lois et des règles en vigueur et en respectant l'égalité de traitement, continuera bien-sûr par des soutiens individuels. Apporter un soutien aux aînés constitue également un axe de notre programme, grâce entre autres, à notre groupe de bénévoles qui les véhiculent en cas de problèmes et qu'il faudra encore développer; à notre partenariat avec la Croix-Rouge genevoise et nos visites aux personnes isolées; à nos concerts ou spectacles pour aînés, matinaux ou dans l'après-midi, qui constituent des moments conviviaux bien appréciés et bien-sûr notre sortie pour les aînés. Ces actions seront maintenues.

Comme nouveauté nous souhaitons que notre commune puisse apporter une aide administrative à domicile aux seniors qui en ont besoin, ce qui permettra à certains de rester plus longtemps à la maison et déchargerait certaines familles et les proches aidants.

Notre Antenne Action Trois Chêne pour l'Emploi est bien-sûr un partenaire extrêmement important pour la commune. Il conviendra de renforcer le lien entre les communes chénoises et les acteurs économiques en passant par cette antenne, qui est gérée par une équipe très motivée et compétente et qui constitue un important soutien à tous ceux qui recherchent un emploi.

Nous avons par ailleurs été labellisés « Commune en santé » et nous continuerons à oeuvrer pour améliorer nos prestations.

Culture

La culture de proximité a tout son sens, sur le plan social de par ses moments conviviaux et également grâce aux petites collations offertes. Nous continuerons à privilégier la venue des artistes de notre région, des jeunes mais aussi moins jeunes, tous des artistes confirmés et à offrir des spectacles variés gratuits ou à des prix modestes ainsi qu'à organiser des expositions.

Le soutien à nos nombreuses associations sur notre commune nous tient également à coeur, notre Lyre et son école, Cirquençhène, l'Orchestre des Trois-Chêne, et j'en oublie certainement. Ces partenariats fonctionnent à satisfaction, sauf avec l'association 3 Chêne Culture dont les statuts doivent être revus.

Nous sommes une commune très « musique » si j'ose dire, et nous souhaitons que l'éveil musical dans nos crèches puisse continuer ainsi que les cours de sensibilisation aux instruments à la Lyre et notre soutien à l'école de musique Accademia d'Archi. Il est d'ailleurs scientifiquement prouvé que la musique est un facteur clé du développement de l'enfant.

Police et sécurité

Nous avons une police de proximité et elle doit le rester. Elle continuera à faire de la prévention et à répondre aux actes d'incivilités de toutes sortes et sa présence sur le terrain est primordiale. Elle se déploiera encore davantage sur le terrain dans le but de créer des conditions d'une véritable tranquillité publique et continuera à mettre l'accent sur la sécurité routière des usagers les plus vulnérables comme les enfants en encourageant la mise sur pied de Pedibus par des parents.

« Tranquillité absences » et la « visite aux personnes cambriolées » sont des actions qui doivent perdurer ainsi que le travail avec les jeunes, la collaboration avec les TSHM et la sensibilisation des aînés aux différentes arnaques.

La parole est à M. Florian Gross, Conseiller administratif.

Finances

Bonsoir, concernant les finances, l'ambition du Conseil administratif est de maintenir une stabilité du centime additionnel des personnes physiques; vu que l'État n'entend pas diminuer ses charges imposées ou transférées pour "coller" à la réduction prévisible de nos recettes, notre seul volant sera de redoubler d'efforts sur la marge de manœuvre communale, par :

- une gestion plus rigoureuse de l'administration et des projets.
- une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources, en optimisant :
 - les mises en concurrence pour nos achats de produits et de services - car tout achat avec l'argent des contribuables constitue bien un marché public.
 - l'utilisation de nos locaux existants dans l'espace et dans le temps, avant de rêver à construire de nouvelles infrastructures.
 - le bien-fondé de certaines tâches ou méthodes potentiellement archaïques.

En tant qu'employeur, notre volonté est de devenir un employeur plus valorisant pour nos meilleurs éléments et attirant de nouveaux talents afin de constituer une relève. Chêne-Bougeries a d'autres arguments à mettre en avant que la concurrence salariale livrée entre entités publiques et parapubliques: songez par exemple :

- au cadre de travail
- à des perspectives de formation et d'évolution en interne
- à une organisation moins en "silos" entre services, et une équité renforcée
- à des collaborations intercommunales accrues, notamment dans le domaine de la sécurité.

Afin que le Conseil administratif ait un organe représentatif non seulement de chaque service, mais où chaque représentant-e ait à coeur l'ensemble des services, une élection à la commission du personnel telle que prévue par le Règlement du personnel de 2016 sera organisée dès la fin de l'été.

Infrastructures

La mise en oeuvre des crédits d'investissement déjà votés constituera le premier pilier de notre action, par exemple la conversion d'éclairages publics en LED sans scintillement ("flicker").

Sous l'égide d'un Plan climat communal reprenant les parties ad hoc du PDCom et les prescriptions cantonales et fédérales, nous souhaitons procéder dans un premier temps à l'assainissement thermique de 80% de notre parc de bâtiments, priorisé en fonction des plus gros consommateurs d'énergie, probablement au Pont-de-Ville et à Beaumelon/Rigaud, et ce avec l'aide de notre Fondation communale pour le logement.

Cette dernière se verra, à court terme, chargée de la gérance (avec sous-traitance à une régie choisie par appel d'offres AIMP) de notre patrimoine financier. Elle en deviendra, à moyen terme, également dépositaire, afin de pouvoir lever de façon autonome les moyens de financer ses futurs projets sans sollicitations récurrentes du Conseil municipal.

Enfin, les tâches de notre service technique communal seront réorganisées, de sorte :

- à reconnaître et identifier précisément le travail effectué par chacune et chacun.
- à augmenter les synergies dans le domaine des espaces extérieurs (domaines jusqu'ici connus sous les noms de Routes et cimetière et Parcs et promenades) et
- à imprégner de réflexes écologiques l'usage de l'argent public, tant en volume qu'en adoptant les meilleures pratiques d'entretien de notre patrimoine administratif.

La parole est à M. Jean-Michel Karr, Maire.

Territoire

59 séances de travail, dont 34 ayant impliqué des Conseillers municipaux, nous ont permis ces trois dernières années de parvenir à un solide projet de Plan Directeur Communal (PDCom) et une approbation de principe des services de l'État : c'est précieux !

L'heure est venue d'ouvrir une consultation publique sur ce document. Car ce n'est qu'à la lumière de ce "tour de chauffe" que la commission compétente du Conseil municipal sera en mesure d'apporter les touches décisives en vue de sa finalisation. Notre territoire, qui souffre encore d'un flot continu de demandes de dérogation en cours, vous le demande : la digue nommée "moratoire" cèdera à notre avis en 2020. Le sol de Chêne-Bougeries a besoin de vous et d'une défense via ce Plan directeur. Et n'oubliez pas que si notre commune a été reconnue par le recensement architectural du Canton comme disposant encore d'un solde de qualités uniques, celles-ci s'effritent mois après mois au profit d'une architecture massive, sans âme et dévoreuse de végétation. En insistant sur l'application de lois et règlements existants mais négligés, nous devons faire mieux.

Biodiversité

La végétation au sens large, l'avifaune, la faune et les pollinisateurs doivent être reconnus en tant que citoyens de plein droit de Chêne-Bougeries; notre volonté est d'améliorer les conditions d'habitat de ces êtres vivants par un Plan biodiversité communal, regroupant la part conceptuelle des projets "+1000 arbres viables en 10 ans à Chêne-Bougeries" et "Label BioSuisse pour nos espaces extérieurs extensifs" ainsi que le volet communal de l'inventaire de l'ICA (inventaire cantonal des arbres).

Sécurité environnementale

La sécurité environnementale de nos habitants sera également une priorité, qu'il s'agisse de dégâts dus au sommeil, engendrés par la pollution lumineuse et de bruit ou de rayonnement excessif dû aux antennes 5G. Il s'agit également de protéger les riverains contre le bruit du trafic ferroviaire, nous pensons au pont de la Seymaz, ou au trafic routier, en particulier de nature publique. Il s'agira enfin d'arrêter la défiguration de l'espace public par des tags ou de la publicité anarchique. Cela permettra aussi de renforcer le sentiment d'appartenance aux lieux et son respect.

Mobilité

Quant à la mobilité, qui se souvient de l'IN 144 votée en 2011 par le peuple, et qui demandait au Canton et aux communes de favoriser les itinéraires cyclables ? Il y a la Voie verte, certes, mais la mobilité y est-elle vraiment "douce" lorsque deux véhicules surpuissants se croisent à 45 km/h chacun, au risque d'un choc de 90km/h, au risque de bousculer un aîné ou renverser un bambin ?

Notre tâche, précisément, consiste à :

- sécuriser les usagers de mobilités actives (piétons, cyclistes non motorisés ou avec assistance électrique jusqu'à 25 km/h) contre la loi du plus fort.
- rapprocher les arrêts des transports publics des lieux d'habitation et augmenter le confort d'accès à ceux-ci pour les piétons, valides ou malvoyants.

Service au public

Nous adapterons les services de notre administration envers le public :

- en développant progressivement des prestations dites d'administration en ligne et réduire les besoins de déplacement de nos administré-e-s et de nos collaboratrices et collaborateurs; étant précisé que ces projets devront trouver le juste équilibre entre technologies, protection des données et aspects humains.
- en visant la décentralisation, la responsabilisation et l'autonomie de nos services dans le cadre d'une culture fondée sur des objectifs, et sur le fait d'apprendre d'erreurs (notion intraduisible de "*Just culture*"), afin de reléguer les sanctions aux seuls cas de négligence, d'abus, ou de non-respect d'obligations contractuelles.
- en cherchant à engager les perles rares pour qui restaurer l'autorité et la pertinence de la commune - notamment dans le rôle de concierge d'école - constituera une vocation et un défi constant.

Gouvernance

En termes de gouvernance :

- nous donnerons corps à une autorité collégiale qui signera "Le Conseil administratif" dès lors qu'il s'adressera à plusieurs destinataires;
- nous rendrons compte, par notre site, des décisions du Conseil administratif ainsi que prévu par la LIPAD;
- nous adapterons les tâches du secrétariat général au sens large vers une plus grande continuité d'exploitation, une moindre dépendance envers des mandataires externes pour certaines fonctions critiques, en particulier celles qui doivent éclairer et appliquer les décisions du Conseil administratif;
- nous impliquerons la population communale, soit directement, soit via les associations ayant légitimité pour agir, lors de mises en consultation publiques de projets d'aménagement;
- nous respecterons, relayerons et défendrons la lettre et l'esprit du préavis communal quelle que soit l'autorité qui l'a prononcé : Conseil administratif, Conseil municipal ou Conseil général (c'est à dire les citoyens pour un objet passé en votation populaire).

Conclusion

Le Conseil administratif est d'avis que la situation économique va être difficile et nécessitera arbitrages et sacrifices, notamment en raison :

- de la pandémie et de ses conséquences,
- des effets directs et indirects de RIE III/RFFA,
- des transferts de charges imposés par le Canton.

Il ne s'agit guère d'opinions, mais d'une conjonction de faits. Penser qu'il "n'y a qu'a" serait mal avisé. En tant qu'acteur économique, Chêne-Bougeries agira, dans la mesure de ses besoins incompressibles, dans une optique anticyclique, afin de favoriser les entreprises locales qui jouent le jeu et maintiennent leurs emplois avec des prix justes – également lorsqu'elles s'adressent à des communes.

Et enfin, au-delà de ces perspectives, il est une autre réalité : celles de citoyens, ici présents, animés d'un esprit constructif, engagé, avisé; et qui se lancent une nouvelle fois, une première fois ou une dernière fois dans l'aventure humaine d'une législature au Conseil municipal.

De la barre des capitaines à tous les ponts, à toutes les cabines et à toutes les soutes, le Conseil administratif dit sa fierté de faire équipage avec vous pour mener ce navire à bon port, au-delà des dépressions tropicales, jusqu'aux anticyclones de 2025.

Bon vent à toutes et à tous !

[Applaudissements]

M. Karr, Maire, demande ensuite à Mme Mathez-Roguet, doyenne, de présider cette séance et à Mme Aoife Ryan, benjamine, d'assumer la fonction de secrétaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme Mathez-Roguet tient à adresser quelques mots :

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,*

C'est un privilège et un grand honneur pour moi d'endosser la responsabilité de vous faire prêter serment pour la législature 2020-2025.

Je le dois à une circonstance bien involontaire de ma part (mon âge !!!). Je n'ai, à part ça, aucun mérite particulier qui soit lié à la qualité de ma personne. Toutes et tous, nous sommes engagés en politique au sein d'un parti dont nous partageons les sensibilités et les moyens d'action avec comme finalité la qualité de vie de notre ville et de ses habitants. Celle-ci implique notamment une gestion efficace des deniers publics, le fait de pouvoir vivre en sécurité, de venir en aide aux plus fragiles d'entre nous, de développer une politique culturelle, d'aménagement et d'entretien de notre patrimoine, pour ne citer que quelques-unes de nos responsabilités.

Avant de passer à l'essentiel de cette cérémonie de prestation de serment, permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus chaleureux pour la réussite de vos activités au cours de cette législature.

Faisons en sorte que les décisions de notre délibératif reflètent les aspirations de nos concitoyens et servent pleinement les intérêts de notre ville ainsi que ceux des générations futures. Quelles que soient les difficultés ou objections rencontrées, n'oubliez pas que nous partageons solidairement nos décisions devant la population. Même si cette solidarité ne nous paraît pas toujours évidente, elle n'implique cependant aucun reniement de nos convictions politiques. Cette symbiose admise est le ferment, le ciment même du dialogue démocratique qui nous permet d'accomplir notre mission, tout en respectant nos différences partisanes. Avec toujours en vue la recherche de l'intérêt général, seul fondement de notre engagement politique.

Le serment que nous allons prêter aujourd'hui constitue un engagement, le symbole de notre appartenance à une communauté d'élues et d'élus qui ont désormais pour responsabilité la bonne gouvernance avec l'Exécutif de la ville de Chêne-Bougeries. Je forme ainsi le vœu que notre législature se déroule dans le respect de tout un chacun.

Je nous souhaite une fructueuse et heureuse législature 2020-2025.

ET VIVE CHENE-BOUGERIES.

[Applaudissements]

1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020

Mme Mathez-Roguet donne lecture de l'arrêté susmentionné du 9 avril 2020 :

LE CONSEIL D'ETAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle des 20 et 30 mars 2020;

attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée.

2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge

La doyenne prie Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de se lever. Elle donne lecture de la formule prévue par la loi :

"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

La doyenne demande ensuite aux Conseillers municipaux de répondre "je le jure" ou "je le promets" à l'appel de leur nom, en levant la main droite.

Une liste nominative des conseillers municipaux ayant prêté serment figure en annexe au présent procès-verbal.

M. Karr reprend la parole car il lui reste à accomplir une tâche qui n'est pas ingrate du tout et qui peut paraître un peu démodée au regard de l'égalité, à savoir offrir un bouquet de fleurs à toutes les Conseillères municipales, soit à Mmes :

- Catherine ARMAND
- Mariette BAUDUCCIO
- Concetta BISANTI
- Anne DÉRUAZ-LOMBARD
- Hélène GACHE
- Charlène HEINIGER
- Cécile JOLIMAY
- Marine JULLIER
- Marie-Thérèse LAMAGAT
- Florence LAMBERT
- Marianne MATHEZ-ROGUET
- Céline PILLONEL MATHEY-DORET
- Aoife RYAN
- Monika SOMMER
- Hélène WYSS

M. Karr remet également un bouquet de fleurs à sa collègue, Mme Marion GARCIA BEDETTI, Conseillère administrative.

3) Election du bureau du Conseil municipal.

Immédiatement après son élection, le/la Président(e) du Conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne d'âge

La doyenne donne connaissance de la proposition élaborée par les porte-parole des divers groupes politiques, à savoir :

Mme Catherine Armand, Présidente

M. Jacques Stroun Vice-président

M. Dominique Messerli, Secrétaire

Mme Hélène Gache, Membre

La doyenne ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture de la délibération définitive proposée au Conseil municipal puis procède au vote.

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période législative 2020-2021. Sont élus :

Présidente	: Mme Catherine ARMAND
Vice-président	: M. Jacques STROUN
Secrétaire	: M. Dominique MESSERLI
Membre	: Mme Hélène GACHE

- La composition du bureau du Conseil municipal est acceptée par 27 voix pour, soit à l'unanimité.

La doyenne passe la parole à Mme Armand, Présidente élue du Conseil municipal.

Mme Armand annonce que sa première tâche de Présidente va être de procéder à la prestation de serment de Mme Mathez-Roguet, doyenne, à qui elle demande de se lever. Après la formule de serment, elle lui demandera de dire : "Je le jure" ou "Je le promets", en levant la main droite.

La Présidente donne lecture de la formule ad hoc :

"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme Mathez-Roguet répond : « Je le jure ».

La Présidente a aussi préparé quelques mots pour le début de sa présidence dans cette législature :

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,
Chers amis,*

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et m'engage à présider nos débats avec sérénité et bienveillance. Je tiens d'abord à féliciter chacune et chacun de son élection ou de sa réélection. D'autre part, je salue et je remercie pour leur travail les 10 collègues qui ont quitté ce Conseil au 31 mai dernier.

Je salue l'entrée d'un nouveau groupe au sein du Conseil qui apportera de la diversité dans les points de vue et du dynamisme dans les débats. Les premiers échanges entre les quatre groupes en vue de l'organisation interne de ce Conseil se sont déroulés de façon constructive et ouverte. Nous allons maintenant faire connaissance et apprendre à travailler tous ensemble dans l'intérêt de notre ville. Nous sommes des miliciens, représentant des citoyennes et citoyens de la commune. Nous sommes donc, pour la plupart d'entre nous, ni des urbanistes, ni des architectes, ni des comptables. Les dossiers qui nous seront soumis seront parfois techniques et nous ne devons jamais hésiter à poser des questions, demander des éclaircissements ou de la vulgarisation.

Les prérogatives du Conseil municipal sont limitées, la principale concernant le budget de la commune. N'oublions pas que celui-ci n'est pas un carnet de dépenses, mais le reflet de choix politiques. C'est donc notre rôle de le questionner, de le remettre en cause, de l'amender et, le cas échéant, de le voter. Nous sommes aussi une force de propositions. Nous avons des outils à disposition pour agir. Alors n'hésitons pas à les utiliser. Nous pouvons rédiger et voter nos propres délibérations, des motions qui demandent au Conseil administratif d'agir,

des résolutions qui donnent un avis fort de notre commune. Nous pouvons poser des questions écrites ou orales et également relayer les préoccupations exprimées par nos concitoyens.

C'est dans une situation exceptionnelle que nous prêtons aujourd'hui serment, dans un climat moins festif et plus prudent que souhaité. Dans ce contexte, nous allons devoir faire face à des enjeux inédits pour notre commune, en termes de finances et de cohésion sociale notamment. Je suis persuadée que cette première année de législature pourra se dérouler de manière constructive, dans le respect de l'autre même lorsque les débats seront vifs, et ils le seront parfois.

Pour conclure je vais faire allusion à la randonnée de montagne qui, comme certains d'entre vous le savent, est une de mes passions. Aujourd'hui, nous partons ensemble pour une longue marche. Nous allons traverser de paisibles pâturages où nous aurons plaisir à flâner mais devons aussi affronter quelques chemins caillouteux et des passages vertigineux. C'est dans ces étapes plus délicates que nous devons rester solidaires, pour arriver à destination avec en mémoire les plus beaux paysages.

Je vous souhaite à tous et toutes une excellente législature constructive et enrichissante.

[Applaudissements]

4. Nomination des diverses commissions et délégations

Au préalable, la Présidente élue du Conseil municipal donne quelques explications sur le processus. Il n'y a eu qu'une seule réunion du Bureau, vu la situation exceptionnelle, pour parler de la composition des commissions et délégations. Le projet de formation des commissions et délégations est pour l'instant provisoire. Il y aura peut-être quelques changements, soit dans l'intitulé des commissions, soit parmi les membres des commissions et des délégations. De toute manière, selon la LAC, le délai de nomination définitive est de quatre mois. Cela étant précisé, les commissions et délégations provisoires sont les suivantes : 3 Chêne Culture est en cours de chantier; dans la Fondation communale pour le logement, il reste encore quelques sièges à repourvoir, la délégation « Chêne-Bougeries Natation » demeure à définir.

La Présidente donne lecture des intitulés des commissions, de leurs Présidents ou Présidentes et de leurs membres :

- Commission Finances et Contrôle de gestion – M. ULMANN
- Commission Bâtiments et Infrastructures – M. WUARIN
- Commission Territoire, Urbanisme et Mobilité – M. LE GUERN
- Commission Nature, Environnement et Biodiversité – Mme WYSS
- Commission Cohésion sociale, Santé et Sports – Mme BISANTI
- Commission Petite enfance, Jeunesse et Ecoles – Mme MATHEZ-ROGUET
- Commission Culture – Mme LAMBERT

La Présidente donne lecture de la délibération puis procède au vote.

La délibération suivante a été établie :

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mai 2020,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020,

vu la lettre circulaire du Département de la cohésion sociale du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal,

par 27 voix pour, soit à l'unanimité,

DÉSIGNE

les membres des commissions permanentes et des délégations pour la législature 2020-2025, selon le tableau ci-joint.

La Présidente annonce que le Bureau se réunira le lendemain de la présente séance pour préparer une proposition de planification des prochaines séances pour la période comprise entre les mois de juin et décembre de l'année en cours. Une séance de commission est déjà agendée au mois de juin, soit une commission Territoire, Urbanisme et Mobilité. Elle indique encore qu'une séance du Conseil municipal aura probablement lieu avant les vacances. Les dates seront communiquées dès que possible.

La Présidente passe la parole à M. Karr, Maire, pour la répartition des dicastères au sein du Conseil administratif.

M. Karr cède la parole à M. Gaillard, Secrétaire général, lequel fait état du communiqué de presse figurant en annexe au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h31 et invite chacun à une verrée.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
D. MESSERLI

La Présidente
du Conseil municipal
C. ARMAND

Annexes :

- Liste nominative des conseillers municipaux participants
- Tableau de répartition des commissions 2020-2025
- Communiqué « Dicastères »